



Wallonie

Appels à projets pour la mise en valeur de sites, traces, biens exceptionnels ou l'organisation d'événements de grande envergure présentant un intérêt majeur et symbolique pour la Wallonie

Formulaire de candidature

Identification du candidat : commune, province, centre culturel reconnu

.....

NB. Chaque candidat ne peut introduire qu'un dossier dans le cadre du présent appel.

Nom du projet

.....

Tout promoteur d'un projet retenu dans le cadre de cet appel accepte que son projet et ses coordonnées soient mentionnés dans les communications et les publications de la Wallonie (écrits, newsletters, site internet, communiqué de presse, etc.).

Les données à caractère personnel transmises dans le cadre cet appel seront traitées, par la cellule de coordination Démocratie ou barbarie, dans le strict respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Toute personne peut obtenir l'accès aux données la concernant moyennant une demande, accompagnée d'une preuve de son identité, introduite auprès de la cellule de coordination Démocratie ou barbarie.

Date :

Signature :

Les formulaires de candidature complétés en traitement de texte doivent être adressés au plus tard le **31 janvier 2013** :

- par courriel à l'adresse info@commemorer14-18.be
- et par courrier à l'adresse suivante :
Secrétariat du Groupe de pilotage « Commémorer 14-18 »
Cellule de coordination Démocratie ou barbarie
Appel à projets
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

1. Données relatives au candidat

1.1 Le candidat est une commune

Administration communale de :

- *Coordonnées :*

- *Téléphone :*
- *Fax :*
- *Courriel :*

Responsable du dossier pour le Collège communal

- *Nom :*
- *Coordonnées*

- *Téléphone :*
- *Fax :*
- *Courriel*

Fonctionnaire communal responsable

- *Nom :*
- *Coordonnées :*

- *Téléphone :*
- *Fax :*
- *Courriel :*

1.2 Le candidat est une province

Administration provinciale de :

- *Coordonnées :*

- *Téléphone :*
- *Fax :*
- *Courriel :*

Responsable du dossier pour le Collège provincial

- *Nom :*
- *Coordonnées*

- *Téléphone :*

- Fax :
- Courriel

Fonctionnaire provincial responsable

- Nom :
- Coordonnées :

- Téléphone :
- Fax :
- Courriel :

1.3 Le candidat est un centre culturel

Centre culturel de :

- Coordonnées :

- Téléphone :
- Fax :
- Courriel :

Responsable du dossier pour le centre (personne habilitée à engager le centre)

- Nom :
- Fonction
- Coordonnées

- Téléphone :
- Fax :
- Courriel

Personne de contact (si elle diffère de celle habilitée à engager le centre)

- Nom :
- Fonction :
- Coordonnées :

- Téléphone :
- Fax :
- Courriel :

Joindre un document attestant de la reconnaissance comme centre culturel sur base du décret de la Communauté française du 28 juillet 1992.

2. Données relatives au projet

2.1. Nom du projet

2.2. Description du projet en 25 lignes maximum

2.3. Conformité du projet avec le message, les valeurs, objectifs et thématiques du plan d'action de la Wallonie et avec les critères de sélection définis dans l'appel à projets

Montrer que le projet présente un caractère de qualité indéniable contribuant au rayonnement de la Wallonie et s'adresse au grand public

Montrer :

- que le projet vise à mettre en valeur un site, une trace ou un bien dont l'importance et l'intérêt dépassent le cadre local ou régional, qui présente un intérêt majeur et symbolique pour la Wallonie et que la réalisation envisagée a un caractère pérenne ;
- ou/et que le projet porte sur l'organisation d'un événement exceptionnel de grande envergure et non récurrent.

NB. Un même projet peut porter à la fois sur la mise en valeur d'un site, d'une trace ou d'un bien et sur l'organisation d'un événement.

Adéquation du projet avec le message et les valeurs du plan d'action
--

Plus particulièrement :

- l'attachement au pays : se battre pour la patrie, pour défendre le pays envahi, pour défendre la communauté à laquelle on appartient, sa famille, sa maison, son village, son entreprise ou encore les institutions ;
- l'attachement à l'indépendance nationale ;
- l'attachement aux libertés fondamentales (liberté de presse, d'opinion, individuelle, de conscience, respect de la propriété privée etc.) ;
- l'accent mis sur le respect du droit de la guerre, du droit international, des droits humains ;
- la résistance à l'envahisseur et à l'occupant ;
- la solidarité à l'égard des membres de la communauté (nationale, locale, familiale, professionnelle, etc.).

Adéquation du projet avec les objectifs poursuivis par le plan d'action : notoriété / mémoriel et patrimonial / économique
--

Notoriété :

- approfondir les connaissances historiques du grand public sur les différents aspects du conflit ;
- sensibiliser le grand public à l'impact toujours actuel du conflit sur notre société et son évolution, en établissant un lien dynamique entre passé et présent ;
- renforcer la notoriété de la Wallonie, en Belgique et à l'étranger, en mettant en évidence son implication dans le conflit ;

Mémoriel et patrimonial : mettre en valeur et faire connaître les traces mémorielles et patrimoniales matérielles majeures du conflit ;

Economique : stimuler les activités liées au « tourisme de mémoire ».

Lien avec au moins l'une des cinq thématiques retenues dans le plan d'action
--

- Les combats d'août - septembre 1914 : la guerre de mouvement.
- La violence de guerre : les massacres de civils en août/septembre 1914, les villes et villages martyrs.
- Les combats au front : la guerre de tranchées.
- La Belgique occupée et l'expérience de la guerre totale pour les populations civiles.
- L'après-guerre.

2.4. Calendrier et contenu des différentes étapes du projet : préparation, réalisation et exploitation (les projets doivent être clôturés au plus tard le 30 juin 2014).

Décrivez les différentes phases et le timing de mise en œuvre et de développement du projet.

- Date de début :
- Date de fin :

- Préparation :

- Réalisation :

- Exploitation :

2.5. *Public(s) cible(s)*

2.6. Suites envisagées / effets multiplicateurs du projet. Evaluation de l'impact du projet pour la notoriété de la Wallonie et la mise en évidence de son implication dans le conflit

3. Données relatives au budget

NB. La subvention octroyée en cas de reconnaissance le sera à concurrence de 75% maximum du budget introduit par le promoteur, avec un montant minimal de 25.000€ et un montant maximal de 500.000€

- Budget (recettes / dépenses) ventilé en rubriques /postes distinct(e)s couvrant les différents aspects de la réalisation du projet.
- Description précise de l'affectation et de l'utilisation de la subvention demandée dans le cadre du présent appel à projets.

Pour un projet introduit par une commune

- Approuvé par le Conseil communal en sa séance du :
- Signatures :

La ou le bourgmestre

La ou le secrétaire communal(e)

Pour un projet introduit par une province

- Approuvé par le Conseil provincial en sa séance du :
- Signatures :

La ou le président du Collège provincial

La greffière ou le greffier provincial(e)

Pour un projet introduit par un centre culturel

- Signature de la personne habilitée à engagée le centre renseignée au pt 1.3 du présent formulaire :